

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

Le 2 décembre 2025, le Conseil municipal de la Commune de ABLIS s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de SIRET Jean-François, Le Maire , suivant convocation transmise le mardi 25 novembre 2025 par voie dématérialisée.

En présence de : SIRET Jean-François, CHALARD Clarisse, COQUELLE Daniel, HONDARRAGUE Béatrice, ALLEAUME Laurent, LELARGE Alain, ABGUILLERM Sindy, CHILLAN Christiane, PARNOT Thierry, JACQUET Francine, DESAGE Sylvie, JULIEN Arnaud, THIERCELIN Estelle, LE Adeline, ROQUES Laurence, DELARUE Jean-Francois, BENTOURE Jean-Marc, LAME Gaelle, AUBOIS Steven

Excusé ayant donné procuration : PIOLI Tristan à HONDARRAGUE Béatrice, AGUILLON Claire à COQUELLE Daniel, GUEFFIER Thierry à LAME Gaelle

Absents : BERTRAND Francine

Secrétaire de séance : HONDARRAGUE Béatrice

2025-003 - FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS

Rapporteur : SIRET Jean-François

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10/11/2025,

Vu l'avis de la commission finances et des ressources humaines du 18/11/2025,

Considérant que l'article L-522-27 du Code Général de la Fonction Publique stipule que le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

Le Conseil municipal,

FIXE à compter du 01/01/2026 à 100% le ratio commun à tous les cadres d'emplois concernant l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 05/12/25



ID : 078-217800036-20251202-2025_003-DE

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 2 décembre 2025

Le Maire,
SIRET Jean-François

Le secrétaire de séance,
HONDARRAGUE Béatrice